

COMMISSION JEUNESSE 2017-2018



ÉTHIQUE ET CYBERCITOYENNETÉ :

un regard posé par
des jeunes

Québec

ÉTHIQUE ET
CYBERCITOYENNETÉ :
un regard posé par
des jeunes

**Commission de l'éthique
en science et en technologie (CEST)**

888, rue Saint-Jean, bureau 555
Québec (Québec) G1R 5H6
www.ethique.gouv.qc.ca

COORDINATION

Julie Samuël, secrétaire générale

RÉDACTION

Dominic Cliche, conseiller en éthique
Marie-Noëlle Saint-Pierre, conseillère en éthique

SOUTIEN TECHNIQUE

Secrétariat

Tchonang Chimène Nandjou

Communications

Évangéline LeBlanc

Révision linguistique

Philippe-Aubert Côté

Traduction

Commission canadienne pour l'UNESCO

Graphisme, mise en page et accessibilité

Accessibilité Québec

Image de couverture

Shutterstock

L'avis de la CEST-Jeunesse 2018 a été déposé à la
Commission de l'éthique en science et en technologie
lors de sa 89^e séance, le 13 avril 2018.

© Gouvernement du Québec, 2018

Dépôt légal – Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-81284-5 (version PDF)

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin
est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

LA CEST-JEUNESSE 2018

Membres

Prlant Antranik

Sciences Humaines
Collège Jean de Brébeuf

Philippe Bédard-Gagnon

Sciences Lettres et Arts
Collège Jean de Brébeuf

Philippe Bélanger

Technique de Génie Mécanique
Cégep de Jonquière

Christopher Chahfé

Sciences de la Nature
Collège Jean de Brébeuf

Guillaume Fournier-Boisvert

Sciences de la Nature
Cégep Limoilou

Dylan Fraineau

Technique de Travail Social
Cégep de Jonquière

Jillianne Gignac

Sciences Humaines
Collège Jean de Brébeuf

Philippe Granger

Sciences Humaines
Profil études internationales
Collège Jean de Brébeuf

Samuel Larose-Parenteau

Techniques de Laboratoire
en transition vers Sciences Humaines
Cégep de Jonquière

Membres et porte-parole

Ann-Sophie Gravel

Art et technologie des Médias
Journalisme
Cégep de Jonquière

Noémi Brind'Amour-Knackstedt

Baccalauréat International
Histoire
Collège Jean de Brébeuf

Ludovic D'Anjou-Madore

Sciences Informatiques et Mathématiques
Cégep Limoilou

Enseignants accompagnateurs

Dave Anctil, Collège Jean-de-Brébeuf

Katerine Deslauriers, Collège Jean-de-Brébeuf

Robin Cormier, Cégep Limoilou

Manon Lortie, Cégep de Jonquière

Expert-conseil invité

Sehl Mellouli, professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval, directeur du Département des systèmes d'information organisationnels et directeur du Centre de recherche sur les communautés intelligentes (CeRCI)

Animateur

Sacha Calixte, professeur de philosophie
Cégep Limoilou

Observateurs

Dominic Cliche, conseiller en éthique à la CEST

Marie-Noëlle Saint-Pierre, conseillère en éthique à la CEST

TABLE DES MATIÈRES

LA CEST-JEUNESSE 2018	III
PRÉAMBULE DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE	VII
INTRODUCTION	1
1. LE NUMÉRIQUE À LA FRONTIÈRE DES ESPACES PUBLIC ET PRIVÉ	3
2. ENJEUX ÉTHIQUES DE LA CYBERCITOYENNETÉ	10
2.1. Liberté d'expression et qualité de l'information	10
2.2. Responsabilité individuelle et sociale des acteurs du numérique	11
2.3. Transparence	12
2.4. Respect de la vie privée	13
2.5. Justice et accessibilité	14
3. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS	18
3.1. Prévenir et sensibiliser	18
3.2. Développer les capacités numériques	18
3.3. Protéger les données et l'autonomie des cybercitoyennes et cybercitoyens	19
3.4. Favoriser le logiciel libre et ouvert dans un souci de transparence et d'autonomisation	21
3.5. Se donner des moyens de mieux séparer le pouvoir économique du pouvoir politique	22
CONCLUSION	26
MÉDIAGRAPHIE	27
GLOSSAIRE	28

ANNEXES

ANNEXE 1. PROJET DE CHARTE DE LA CITOYENNETÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE	32
ANNEXE 2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ CEST-JEUNESSE 2018	34
ANNEXE 3. PROGRAMME DES JOURNÉES DE TRAVAIL DE LA CEST-JEUNESSE 2018	35

Rapport issu des délibérations de la CEST-Jeunesse



Ouverture officielle de la #CEST-Jeunesse 2018. De gauche à droite (table près de l'écran) : M. Pierre Després, coresponsable du forum *Penser la démocratie autrement*, M. Jocelyn Maclure, président de la Commission, M. Sébastien Goupil, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO, et M^{me} Maria Mourani, représentante du Gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO.



La cohorte d'étudiantes et étudiants du collégial avec la représentante du Gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO et le secrétaire général, Commission canadienne pour l'UNESCO.



Les porte-paroles officiels de la CEST-Jeunesse 2018 présentent les enjeux et les conclusions lors de la dernière journée de travail.



Échanges et réflexions constructives en vue d'un avis à l'image des jeunes.



Les étudiants et étudiants en cours de réflexion lors de la séance de travail.



L'Animateur, M. Sacha Calixte, professeur de philosophie au Cégep Limoilou, en action lors des délibérations avec les étudiantes et étudiants de la CEST-Jeunesse.



Échanges entre les membres et leurs professeurs.



PRÉAMBULE DE LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

La Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST) est heureuse de publier le septième avis de la Commission Jeunesse (CEST-Jeunesse). Cette dernière, qui portait sur la cybercitoyenneté, s'est déroulée de septembre 2017 à janvier 2018 grâce à la collaboration d'enseignantes et d'enseignants en philosophie au niveau collégial et de leurs étudiantes et étudiants.

Depuis 2005, la CEST réunit la CEST-Jeunesse tous les deux ans. Ce projet vise à permettre à des étudiantes et des étudiants du cégep de s'intéresser concrètement aux enjeux éthiques d'une application de la science et de la technologie et, ensuite, de vivre l'expérience du fonctionnement de la CEST et de la délibération éthique¹.

La Commission souhaite souligner la grande qualité du travail réalisé par les participantes et participants de la CEST-Jeunesse, tant lors de la préparation que lors des journées de délibération. Elle en accueille les constats et les recommandations, qu'elle relatera aux autorités compétentes. Surtout, elle insiste sur la brûlante actualité de la réflexion effectuée par les membres de la CEST-Jeunesse.

En effet, entre la tenue de la CEST-Jeunesse et la publication de cet avis, est advenu le scandale de l'utilisation par Cambridge Analytica de données personnelles collectées via Facebook. Cette entreprise a utilisé les données de millions d'individus utilisateurs du réseau social aux États-Unis pour mettre en œuvre une stratégie de communication personnalisée, laquelle misait sur les peurs de l'électorat, selon le profil psychologique et socio-économique des personnes. Cette stratégie visait à influencer leur décision électorale en les poussant vers le candidat qui avait retenu les services de Cambridge Analytica, soit Donald Trump. Celui-ci a été, par la suite, élu à la présidence des États-Unis.

Cette histoire nous rappelle que les données que nous divulguons sur Internet, et particulièrement sur les réseaux sociaux, sont susceptibles d'être utilisées à des fins que nous n'anticipons pas d'emblée. Aussi, elle nous rappelle que les réseaux numériques remplissent des rôles sociaux et ont des répercussions sur la vie citoyenne et la vie démocratique des États. La protection des données personnelles des individus soulève des enjeux qui vont jusqu'à l'intégrité des institutions et des processus démocratiques².

Le thème de la cybercitoyenneté n'est pas facile et peut être abordé par différents angles. La CEST-Jeunesse a adopté l'angle des réseaux sociaux, laissant de côté d'autres contextes pertinents tels que les communautés de joueurs en ligne ou les forums de discussion. C'est une limite dont il faut tenir compte à la lecture de l'avis. Surtout, les solutions aux enjeux ne sont pas évidentes. Le Web est planétaire : les gouvernements ont donc une capacité d'action limitée du fait que les principales entreprises dans le marché numérique sont des multinationales, dont les activités sont diffuses et réparties partout dans le monde. Les pouvoirs réglementaires existent, mais demeurent limités dans leurs effets. Si les gouvernements n'osent pas trop s'attaquer à ces

1 Pour plus d'informations sur l'activité, voir l'annexe 2.

2 Le secrétariat de la Commission a abordé cette question dans sa chronique Éthique hebdo du 23 mars 2018 [En ligne].

enjeux difficiles, c'est peut-être parce qu'il manque de leaders prêts à prendre le taureau par les cornes. Les jeunes membres de la CEST-Jeunesse interpellent leurs élus pour qu'ils assument ce leadership, notamment dans le contexte où le Québec a affirmé récemment, dans sa Stratégie numérique, vouloir assumer une position de leader, en « prenant les devants comme acteur de la transformation numérique mondiale », ce qui implique « de plus grandes responsabilités en termes d'éthique, de confidentialité, de gestion des données [...] »³. Mais surtout, on ne peut qu'espérer que ces jeunes soient bientôt, eux-mêmes, des leaders en ce domaine pour leur société, et inspirent leurs pairs.

Ces jeunes doivent être écoutés. Leur perspective est celle de l'intérieur, de ceux et celles qui voient et expérimentent concrètement non seulement les possibilités d'action et d'émancipation que propose le numérique, mais aussi ses limites. Leur message est simple : « Nous ne sommes pas dupes. Aidez-nous à mettre en œuvre les idées que nous avons. Faites-nous confiance. Nous sommes des citoyennes et des citoyens éclairés et, justement du fait que nous sommes natifs du numérique, nous sommes en mesure de faire une différence de l'intérieur pour assainir le débat public et le conflit des intérêts qui y fait rage. »

La CEST-Jeunesse met beaucoup l'accent sur la responsabilité des acteurs du numérique, sur la responsabilisation des individus et des organisations. Elle conçoit la citoyenneté avant tout comme le fait d'être titulaire de droits et libertés, un peu moins comme le fait d'être un membre d'une communauté politique engagé dans l'espace public. Cela peut surprendre. Néanmoins, la CEST-Jeunesse interpelle abondamment le gouvernement du Québec dans ses recommandations et ne boude pas les solutions qui passent par les institutions, essentielles pour ne pas laisser les individus porter tout le fardeau des changements à réaliser.

La Commission souhaite enfin remercier les membres de la CEST-Jeunesse et tous ceux et celles qui ont participé au succès de cet événement.

La tenue de la CEST-Jeunesse n'est possible qu'avec la collaboration d'enseignantes et d'enseignants en philosophie du réseau collégial qui acceptent de participer au projet. À cet effet, deux enseignantes et un enseignant provenant de trois cégeps du Québec ont supervisé le travail préparatoire des étudiantes et des étudiants tout au long de la session d'automne 2017⁴.

Ces personnes-ressources ont fait travailler leurs étudiantes et étudiants à partir de documents d'information et d'outils de délibération élaborés au Secrétariat de la Commission. Les jeunes ont effectué des recherches et participé à des ateliers sur les thématiques de l'éthique, des technologies numériques, de la démocratie et de la citoyenneté. À la suite de cela, ces jeunes se sont réunis pour des journées de délibération sur la colline Parlementaire à Québec⁵. Le présent avis a été rédigé dans les mois suivant ces journées de délibération.

Cette année, la CEST-Jeunesse a accueilli un expert-conseil, M. Sehl Mellouli⁶, durant les journées de délibération. L'expert en résidence était disponible lors des délibérations pour répondre aux questions des étudiantes et des étudiants. La Commission tient à remercier vivement M. Mellouli de la grande générosité dont il a fait preuve par sa participation à la CEST-Jeunesse.

3 Gouvernement du Québec, 2017. *Stratégie numérique du Québec : un projet de société* [En ligne].

4 M. Robin Cormier (Limoulu), M^{me} Katherine Deslauriers (Jean-de-Brébeuf) et M^{me} Manon Lortie (Jonquière). La sélection de seulement trois enseignant·e·s est expliquée à l'annexe 2.

5 La composition de la CEST-Jeunesse 2018, qui comptait douze membres provenant de trois cégeps, est présentée au début du document. Pour plus de détails sur le programme de la fin de semaine, voir l'annexe 3.

6 M. Mellouli est professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

Dès l'amorce du projet, la Commission a bénéficié des judicieux conseils d'enseignantes et d'enseignants d'expérience ayant participé aux éditions antérieures. Leur contribution s'est avérée essentielle dans la refonte importante du fonctionnement de la CEST-Jeunesse qui a marqué l'édition 2017-2018.

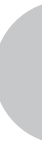
Pour la première fois cette année, la CEST-Jeunesse a pu compter sur la précieuse collaboration de la Commission canadienne pour l'UNESCO, qui fournit un soutien pour les communications et la diffusion, et que nous remercions. Nous remercions aussi nos autres partenaires, soit la représentante du Québec à la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO, M^{me} Maria Mourani, ainsi que le Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec.

La Commission espère qu'en donnant ainsi la parole aux jeunes et en leur permettant de jeter un regard éthique sur les enjeux qui les préoccupent, cette édition de la CEST-Jeunesse contribuera à enrichir de façon particulière le débat public. Plus encore, elle espère que ces travaux marqueront le commencement d'une réflexion encore plus vaste et ambitieuse sur le thème de la cybercitoyenneté.

Le président de la Commission de l'éthique en science et en technologie,

A blue ink signature of Jocelyn Maclure, consisting of stylized cursive letters.

Jocelyn Maclure



INTRODUCTION

La notion de « cybercitoyenneté » se rapporte aux normes et aux valeurs du vivre-ensemble dans l'univers numérique. Le numérique ouvre des possibilités positives en matière de renouvellement de la citoyenneté ou de l'action citoyenne, mais l'utilisation du numérique à des fins politiques soulève aussi des enjeux éthiques et sociaux. L'Internet – et le monde numérique plus généralement – est à la fois vu comme un espace de liberté et d'expression, qui offre de nouvelles possibilités de collaboration et d'action collective, et comme un espace commercial, parfois addictif, qui peut participer à des dynamiques d'éloignement et de repli sur soi. Les identités exercées dans les mondes physique, social et numérique sont liées de manière complexe sans complètement se recouper. Ces identités exigent de revoir les questions de l'anonymat et du respect de la vie privée (ex. : droit à l'oubli, action masquée sous un avatar, collecte de données personnelles, cybersurveillance, etc.).

De plus, les nouvelles technologies de l'information modifient nos repères éthiques et exigent de nouveaux apprentissages pour orienter nos comportements dans le monde numérique; or, la technologie est arrivée trop rapidement pour que les codes sociaux et éthiques aient eu le temps de vraiment se définir. Par exemple, la frontière entre ce qui relève du privé et ce qui est considéré comme public devient de plus en plus floue, et ce, particulièrement pour les nouvelles générations. Le numérique soulève aussi des enjeux en matière de confiance et de responsabilité (ex. : *trolling*, fausses nouvelles, etc.).

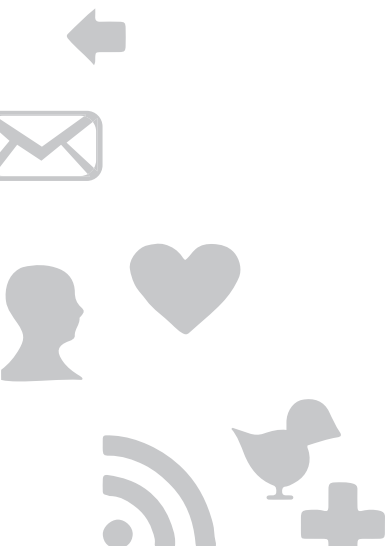
Quelles sont les normes et les valeurs qui devraient guider nos interactions virtuelles? Comment faire de l'univers numérique un espace démocratique qui valorise la participation et l'expression? Les visées commerciales des grands joueurs du numérique, les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple), sont-elles compatibles avec l'idéal de liberté que préconisaient les pionniers de l'Internet? Comment sensibiliser les individus aux risques ainsi qu'aux possibilités nouvelles qu'offre le numérique pour la démocratie?

La **7^e CEST-Jeunesse** s'est réunie en janvier 2018 avec ces interrogations comme point de départ. Les membres de la CEST-Jeunesse, douze étudiantes et étudiants de niveau collégial, se sont demandé ce que signifie la cybercitoyenneté, quels sont les droits des cybercitoyennes et cybercitoyens, leurs responsabilités et leurs devoirs, et ce qu'ils et elles peuvent attendre de l'État. Le présent avis fait rapport des travaux de la CEST-Jeunesse 2018, de ses questionnements, de ses constats et de ses recommandations. Il soumet aussi à la discussion publique un projet de Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique.

Le premier chapitre de l'avis présente ce qu'on entend par cybercitoyenneté ainsi que les grands défis que celle-ci représente.

Dans le deuxième chapitre, la CEST-Jeunesse cible cinq grands enjeux éthiques en lien avec la cybercitoyenneté : la liberté d'expression et la qualité de l'information; la responsabilité individuelle et sociale des acteurs du numérique; la transparence; le respect de la vie privée; et la justice.

Enfin, dans le troisième chapitre, la CEST-Jeunesse formule huit recommandations à l'intention du gouvernement, du secteur privé et de la société civile, pour réaliser les valeurs de la cybercitoyenneté et répondre aux défis et enjeux qu'elle soulève.





1. LE NUMÉRIQUE À LA FRONTIÈRE DES ESPACES PUBLIC ET PRIVÉ

1. LE NUMÉRIQUE À LA FRONTIÈRE DES ESPACES PUBLIC ET PRIVÉ

L'Internet et les réseaux numériques constituent un environnement complexe, à l'image de la société : lieu de communication et d'information; de mobilisation et d'action politique; de socialisation et de séduction; de surveillance et de voyeurisme; de commerce et d'affaires; d'activités criminelles... Ce qui s'y passe est parfois très visible, comme ces vies exposées sur les réseaux sociaux, parfois beaucoup moins, comme les activités sur le Web profond*, les lignes de code et les algorithmes qui déterminent ce qui nous est présenté, ou l'affrontement de divers intérêts commerciaux pour attirer notre attention sur certains contenus et la monopoliser.

Le monde numérique est, en quelque sorte, un reflet de la société, mais un reflet un peu déformé, en raison de distorsions qui lui sont propres. Les individus y sont souvent sans visage, anonymes les uns pour les autres – bien qu'ils soient aisément identifiables pour les entreprises et les organisations qui collectent leurs données. Les positions politiques y sont souvent polarisées, participant à une montée des tensions au sein de la société. Le Web 2.0, en misant sur l'interactivité, promettait de nous rapprocher les uns des autres, de briser les frontières, de construire des communautés. Il y a une part de vérité dans ces promesses, mais on a aussi pu constater des effets perniciox sur la qualité du vivre-ensemble et des relations civiques.

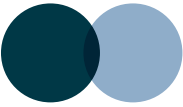
Ainsi, nos interactions sur Internet ont des répercussions sur la qualité du vivre-ensemble de manière plus générale. À cet effet, des événements des derniers mois ou des dernières années ont attiré l'attention de la CEST-Jeunesse :

- Le mouvement de dénonciation de la violence à caractère sexuel #MoiAussi, et son potentiel de transformation sociale;
- Le phénomène des fausses nouvelles* et ses répercussions sur la qualité de l'information et du débat public;
- L'utilisation du Web par des groupes extrémistes violents pour recruter des partisans, voire des soldats, et pour diffuser de la propagande haineuse;
- La récente remise en question du principe de neutralité d'Internet aux États-Unis et la crainte de voir le même phénomène arriver au Québec, avec les risques que cela comporte quant à l'accessibilité équitable à une diversité de contenus⁷;
- La croissance de la publicité ciblée et de la personnalisation des sites Web à partir des traces numériques laissées par les individus, telles que leurs données de navigation ou de l'information personnelle ;
- L'adoption, jugée trop lente, de logiciels libres et ouverts par les individus et par les organisations;
- Les multiples occurrences de piratage, de fraude et de vol d'identité, et les activités criminelles au sein du Web profond*, etc.

⁷ Le secrétariat de la Commission a abordé cette question dans sa chronique *Éthique hebdo* du 10 février 2017 [En ligne].

* Dans cet avis, les termes qui sont définis dans le glossaire sont suivis d'un astérisque à leur première occurrence.

Ces préoccupations ont amené la CEST-Jeunesse à se questionner à savoir si, dans le contexte actuel, le numérique sert bien l'humain et s'il lui apporte finalement plus de bénéfices que d'inconvénients. Favorise-t-on collectivement une utilisation responsable et optimale des ressources que nous offre le numérique? Sait-on vraiment ce à quoi on s'expose en naviguant sur Internet et en y partageant de l'information parfois personnelle? Internet valorise-t-il la démocratie ou participe-t-il plutôt à l'amplification de mouvements antidémocratiques? Quels sont les rôles des citoyennes et citoyens, ainsi que des États, pour actualiser dans l'univers numérique des valeurs importantes telles que le civisme et la solidarité?



Le Web comme espace public

Est-ce le rôle d'Internet de valoriser la citoyenneté et la démocratie? On le voit, l'univers numérique est un lieu où se croisent plusieurs intérêts privés, que ce soit, entre autres, ceux des individus en tant que citoyens ou en tant que consommateurs, ceux des gouvernements et des partis politiques, ou ceux des entreprises privées. Mais le Web peut aussi être considéré comme un *espace public* : ce concept réfère aux multiples lieux, accessibles à tous, où les humains circulent ou se rassemblent.

En philosophie politique, le concept d'« espace public » réfère plus spécifiquement à un lieu abstrait de délibération et de critique citoyennes, caractérisé par la rencontre des arguments et par la discussion rationnelle sur les enjeux auxquels les citoyennes et citoyens sont confrontés, en commun.

Le concept a été analysé par le philosophe allemand Jürgen Habermas, lequel s'appuyait sur les travaux d'Emmanuel Kant. Pour Habermas, l'espace public est « le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État »⁸. La création d'un espace public est ainsi considérée comme une caractéristique des démocraties libérales, où l'autorité peut être questionnée publiquement, où les citoyennes et citoyens jouissent de la liberté d'expression et où ils sont activement impliqués dans le débat public.

Cet espace public abstrait existe dans et par des lieux concrets qui en sont des manifestations plus ou moins imparfaites. Par exemple, les assemblées citoyennes, les médias d'information et les forums en ligne peuvent être considérés comme des espaces publics. Le Web, plus généralement, est aussi une manifestation concrète d'un espace public. Lieu de rassemblement, de rencontre et de délibération ouvert à tous, il n'a cependant rien d'une grande agora où parlent librement les citoyennes et citoyens. La structure même de cet espace public est souvent tributaire des choix faits par des grandes entreprises du numérique – choix faits sur la base d'intérêts commerciaux et dont la teneur exacte demeure cachée dans l'arrière-plan des sites et des réseaux.

8 Jürgen Habermas (1988). *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.



De la citoyenneté à la cybercitoyenneté

Comment peut s'exprimer la citoyenneté dans l'univers numérique? Exercer sa cybercitoyenneté, est-ce simplement être une citoyenne ou un citoyen standard, mais en ligne? Y a-t-il plutôt des particularités propres au contexte numérique qui exigent de penser différemment la citoyenneté?

Pour la CEST-Jeunesse, la citoyenneté se définit avant tout comme *statut* et comme *action*. C'est, premièrement, un statut conféré par un État qui vient avec un ensemble de droits et de libertés, mais aussi de devoirs et de responsabilités auxquels les titulaires sont soumis du fait d'appartenir à une certaine communauté politique. C'est aussi, deuxièmement, la réalisation de certaines actions, par les individus, qui contribuent à la construction et au maintien du vivre-ensemble⁹. Comment ces deux dimensions de la citoyenneté se traduisent-elles dans le monde numérique, pour générer ce qu'on appelle alors la cybercitoyenneté?

La première dimension, celle relative au statut, rencontre certains obstacles sur Internet. Par exemple, le monde numérique est largement transnational : les espaces publics y dépassent les frontières d'un État. Le rapport à un État, qui confère le statut de citoyen, et à un territoire particulier, sur lequel l'État exerce une juridiction exclusive, s'en trouve bousculé. La personne ayant le statut de cybercitoyenne se trouve confrontée à plusieurs encadrements juridiques différents et il est plus difficile pour l'État, dont elle est citoyenne, de protéger ses droits et libertés.

La deuxième dimension, celle relative à l'action, demeure pour sa part suffisamment similaire. Avec la citoyenneté vient une certaine exigence de participation à la chose publique. Au sens fort, une citoyenne ou un citoyen ne met pas uniquement de l'avant ses préférences, mais il les formule publiquement, confronte ses positions dans le cadre de débats avec ses concitoyennes et concitoyens, et soumet des arguments en appui à ses positions. Cette exigence n'est pas une obligation; il y a des personnes plus actives que d'autres dans l'espace public, en ligne comme ailleurs. La cybercitoyenneté pourra ainsi être active ou passive, en ce que l'individu participe activement ou non à la vie démocratique et à la promotion d'un vivre-ensemble harmonieux dans les espaces publics numériques. De même, puisqu'une partie de la vie démocratique se déroule maintenant en ligne, l'accès à ces espaces publics numériques peut être considéré comme un droit qui permettra d'assurer que la participation ou le désengagement politique de chacun soit réellement le résultat d'un choix, puisqu'un accès limité à la technologie (exclusion technologique) peut donner lieu à une exclusion politique.

Enfin, ces actions sont nécessairement guidées par des valeurs. Une valeur est une conception évaluative – qui se rapporte à ce qui devrait être –, qui permet de donner sens à une situation ou à une action, et qui témoigne de l'importance qu'accorde un individu ou une collectivité à certaines choses (ces choses ont de la « valeur »). Pensons à des valeurs comme le respect, la responsabilité, l'inclusion, la solidarité ou la protection des intérêts personnels, qui peuvent animer la participation de chacun à la vie publique.

⁹ Sur ces dimensions de la citoyenneté, la CEST-Jeunesse se réfère notamment à : Audard, C. (1996). « Le citoyen », dans Canto-Sperber, M. (dir.) *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses universitaires de France, p. 266-270.

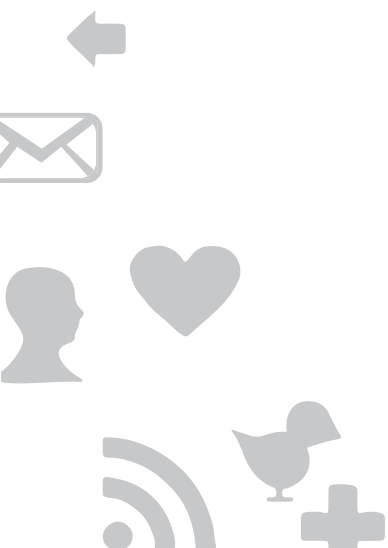
Qu'est-ce que la « cybercitoyenneté » ?

Pour la CEST-Jeunesse, la cybercitoyenneté est, en premier lieu, le fait pour une personne d'être titulaire de droits et de libertés, garantis par l'État où elle réside : liberté d'expression, droit à la sécurité, droit à la vie privée, etc. Ces droits et libertés sont, par ailleurs, parfois mis à mal dans le monde numérique.

En deuxième lieu, une cybercitoyenne ou un cybercitoyen est quelqu'un qui s'informe et qui interagit avec ses concitoyennes et concitoyens sur Internet, dans une perspective de participation à la vie démocratique.

Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté se définit aussi par des valeurs. Ainsi, une cybercitoyenne ou un cybercitoyen – en plus d'être un titulaire de droits et libertés et un membre actif de sa collectivité – est quelqu'un qui épouse, ou devrait épouser, certaines valeurs telles que la civilité, le civisme et la solidarité, et qui cherche à les exprimer dans ses actions sur le Web¹⁰.

¹⁰ Pour ces trois valeurs, la CEST-Jeunesse se réfère à : Direction de l'information légale et administrative (2013). « Quelles sont les valeurs associées à la citoyenneté », sur le site [Vie publique.fr](http://viepublique.fr), République française [En ligne]. Voir aussi la définition du « cybercivisme » (glossaire).



2. ENJEUX ÉTHIQUES DE LA CYBERCITOYENNETÉ

2. ENJEUX ÉTHIQUES DE LA CYBERCITOYENNETÉ

On est en présence d'un enjeu éthique lorsqu'une valeur ou un principe éthique est mis en jeu dans une situation, ou lorsqu'on fait face à un conflit entre différentes valeurs ou différents principes éthiques¹¹. La CEST-Jeunesse reconnaît que la participation par les citoyennes et les citoyens à l'univers du numérique met en jeu de multiples valeurs ou principes, par exemple : la liberté d'expression; l'autonomie de la personne; la responsabilité envers soi (telle que la prudence au moment de divulguer ses données personnelles) et envers les autres (telle que l'utilisation responsable des données d'autrui); le respect et le civisme; la justice; la transparence; la qualité de l'information disponible aux citoyens ou diffusée par les citoyens; la protection de la vie privée; l'anonymat; l'esprit critique; etc.

Sur la base de sa compréhension du phénomène et de ses délibérations sur les valeurs et principes en jeu, la CEST-Jeunesse formule cinq grands enjeux sur lesquels elle souhaite attirer l'attention.

2.1. Liberté d'expression et qualité de l'information

L'exercice de la citoyenneté est intimement lié à la possibilité de participer activement à la vie politique et aux débats publics. Cette participation est soutenue et favorisée par des droits et libertés fondamentaux, dont la liberté d'expression. Dans une démocratie, il importe que chaque citoyenne et chaque citoyen puissent faire entendre leur voix, même si elle est discordante par rapport aux opinions de la majorité. La **légitimité** même du processus de délibération et de prise de décision en démocratie repose, entre autres, sur cette possibilité, pour chaque partie, de faire valoir ses positions et les arguments qui la soutiennent. L'inclusion de perspectives diverses dans le débat public est une condition de l'**acceptabilité** des décisions qui en découlent.

La qualité de l'information disponible est aussi une condition essentielle à l'exercice de la **citoyenneté** et, plus généralement, de l'**autonomie**. En effet, une information diversifiée et rigoureuse permet aux individus de se faire un portrait juste et complet des enjeux qui les concernent, pour ensuite porter un jugement sur ces enjeux, en phase avec leurs valeurs et leurs aspirations, et de partager leurs positions à leurs concitoyennes et concitoyens sur la place publique.

La venue d'Internet et des médias sociaux a eu des effets à la fois positifs et négatifs sur la liberté d'expression et la qualité de l'information. Internet est certainement un lieu de liberté où chacun peut trouver un espace pour exprimer ses opinions. Il est un puissant outil de diffusion, de communication et d'information permettant d'accéder à une très grande variété de contenus. Cet outil peut cependant être utilisé à des fins malveillantes, entre autres l'intimidation, le harcèlement, la diffamation ou la manipulation. Par la dynamique des médias sociaux, on reste souvent pris dans des chambres d'écho* ou dans des bulles informationnelles*, si ce n'est dans des débats ultrapolarisés entretenus par des *trolls**.

La relation entre liberté d'expression et qualité de l'information n'est pas noire ou blanche, mais bien parsemée de zones grises. D'un côté, on peut affirmer que la liberté d'expression et la qualité de l'information se renforcent mutuellement. Exercer sa liberté d'expression est facilité par la disponibilité d'une information de qualité, et toute information pertinente, même dérangeante, doit pouvoir être exprimée librement pour que chaque citoyenne ou citoyen développe ses opinions et ses critiques.

¹¹ Sur l'éthique et son vocabulaire, voir la section « Éthique » de la page Web de la CEST [En ligne].

D'un autre côté, la liberté d'expression peut entrer en conflit avec la qualité de l'information. Par exemple, lorsque chacun s'exprime, la quantité d'information augmente tellement qu'il devient difficile pour le citoyen moyen de s'y retrouver (surinformation*). Toutes et tous ne sont pas informés, ou ne le sont pas au même niveau, mais le poids de chacun est souvent semblable. Toutes les opinions peuvent être exprimées et partagées à un rythme accéléré. L'expertise et la **crédibilité** des sources deviennent difficiles à évaluer dans l'avalanche d'information diffusée sur le Web.

Est-ce que la publication de fausses nouvelles ou de nouvelles trompeuses doit être protégée par la liberté d'expression, malgré le fait qu'elle nuit à la qualité de l'information disponible et au débat public? Entre ces enjeux, un équilibre est à trouver. Pour la CEST-Jeunesse, le contenu informatif destiné à un grand public se doit d'être rigoureux, vrai et pertinent, tant que cela n'entrave pas indûment la liberté d'expression, afin de permettre le développement d'un jugement critique et objectif. La CEST-Jeunesse réitère aussi l'importance des valeurs suivantes pour encadrer l'exercice de la liberté d'expression : le **respect de l'intégrité physique et morale des personnes, la sécurité publique** et la **vie privée**.

Pour établir l'équilibre recherché entre liberté d'expression, qualité de l'information et protection des personnes, certaines balises existent dans la jurisprudence canadienne. Comme le résume le professeur de droit Louis-Philippe Lampron :

[...] la Cour suprême du Canada a identifié 3 valeurs au cœur de la liberté d'expression, en fonction desquelles il sera possible de hiérarchiser le degré de protection accordé au très vaste éventail d'activités expressives qui peuvent se manifester dans l'espace public. Ainsi les activités expressives qui contribuent à la recherche de la vérité, à la participation à la prise de décisions d'intérêts social et politique ainsi qu'aux différentes formes d'enrichissement et d'épanouissement personnels jouiront d'un degré maximal de protection, contrairement aux formes qui n'y contribuent pas (comme la diffamation, la propagande haineuse ou la diffusion de fausses nouvelles)¹².



2.2. Responsabilité individuelle et sociale des acteurs du numérique

La responsabilité, c'est tout d'abord l'obligation que nous avons de répondre de nos actes auprès de nos concitoyennes et concitoyens, lorsque ces actions entraînent des conséquences sur autrui, ou a *fortiori* causent ou risquent de causer des préjudices à autrui. Agir de manière responsable, c'est donc aussi, en amont, prendre rigoureusement en compte les incidences que peuvent avoir nos actions sur les autres¹³. Les organisations ont aussi, en ce sens, ce qu'on appelle une responsabilité sociale, proportionnelle à l'importance des répercussions de leurs activités sur la société ou l'environnement. Par exemple, les réseaux sociaux ont des responsabilités en ce qui concerne la gestion des données des utilisatrices et des utilisateurs, et les médias ont comme responsabilité de prendre en compte les conséquences de la diffusion de certains contenus – par exemple ceux qui ne relèvent que du voyeurisme et du sensationnalisme, ou qui peuvent accentuer l'extrémisme violent.

12 Lampron, L.-P. (2018). « La démocratie tribunaire d'une information de qualité », *Contact, revue des diplômés de l'Université Laval* [blogue] [En ligne].

13 Commission de l'éthique en science et en technologie (2017). *La ville intelligente au service du bien commun*, section 3.2. (La responsabilité), p. 25 [En ligne].

La CEST-Jeunesse est d'avis que tous les acteurs du numérique, tant les utilisateurs que les fournisseurs, partagent la responsabilité de maintenir un climat sain, respectueux et propice à l'engagement citoyen dans l'univers numérique. C'est, en quelque sorte, un **devoir citoyen** que d'orienter nos interactions virtuelles de manière responsable.

Néanmoins, tous les acteurs n'ont pas les mêmes capacités ou le même poids dans cet univers numérique. Les actions des grandes entreprises du numérique ont des répercussions beaucoup plus importantes que celles de petites organisations ou d'individus. Parmi les individus, certains ont une plus grande visibilité ou se voient accorder une plus grande crédibilité en ligne. D'autres ont peu de connaissances numériques et sont plus vulnérables en ligne ou disposent de moins de ressources pour exercer leur cybercitoyenneté. C'est pourquoi la CEST-Jeunesse considère que la responsabilité ne peut pas être partagée de *manière égale* entre tous les acteurs. Au contraire, le niveau de responsabilité doit varier en fonction des capacités, des ressources ou du pouvoir d'influence.

Compte tenu de ces disparités, il est aussi de la responsabilité des acteurs du numérique plus favorisés, ou occupant un rôle d'autorité ou de référence, de soutenir les acteurs plus vulnérables. Pensons, par exemple, aux personnes ayant peu de compétences numériques, qui ont besoin de soutien dans l'acquisition des capacités essentielles à l'exercice de leur responsabilité et de leur cybercitoyenneté. Pour la CEST-Jeunesse, le gouvernement, les entreprises, les écoles et les parents ont une responsabilité en matière d'éducation, de sensibilisation et d'autonomisation* pour améliorer le vivre-ensemble sur Internet, dans un souci de cohérence et en fonction des valeurs de notre société.

À l'idée d'une **responsabilité partagée** s'adjoint donc celle d'une **solidarité** des uns envers les autres, dans l'objectif, notamment, d'assurer la qualité des interactions sociales dans l'univers numérique.



2.3. Transparence

La transparence s'impose de plus en plus comme une condition d'**acceptabilité** et de **légitimité** de l'action des organisations publiques ou privées. Les citoyennes et les citoyens s'attendent à ce qu'on leur expose, clairement et d'emblée, comment est utilisée l'information collectée à leur sujet; quels critères sont priorités dans la prise de décisions qui les concernent; quels sont les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents des organisations avec lesquelles ils font affaire; etc.

La transparence est un prérequis à une relation de **confiance** entre un individu et une entreprise ou un gouvernement. En permettant à l'individu d'avoir accès à toute l'information pertinente, elle fournit aussi un soutien essentiel à l'exercice de son **autonomie**, soit sa capacité de faire des choix éclairés et en phase avec ses valeurs et ses intérêts.

L'Internet est, sous divers aspects, un monde à la fois transparent et opaque. Nos relations interpersonnelles semblent des plus transparentes, nous pouvons joindre directement une foule de personnes, en apprendre énormément sur elles comme elles le peuvent sur nous. Cependant, il y a tout un arrière-plan invisible au Web. Au plan technologique, pensons aux lignes de code, aux algorithmes de traitement de l'information qui déterminent ce qui est présenté sur les plateformes, et aux ensembles de données qui sont collectés. Au-delà de la stricte technologie, il y a aussi les intérêts commerciaux des plateformes, les biais intégrés souvent involontairement aux algorithmes, les réseaux d'acteurs impliqués dans l'utilisation secondaire des données, etc.

La CEST-Jeunesse voit donc la question de la transparence des réseaux comme un enjeu important pour assurer la légitimité des actions des entreprises gestionnaires de ces réseaux, la confiance du public et l'autonomie des personnes utilisatrices des réseaux. Chacune de ces personnes devrait être en mesure d'accéder à de l'information intelligible concernant l'arrière-plan des réseaux sur lesquels elle navigue. À cela s'ajoute la nécessité de simplifier les documents présentant les conditions d'utilisation, ainsi que les formulaires de consentement à la collecte et l'utilisation des données. La transparence n'exige pas uniquement que l'information soit *disponible*, elle doit être réellement *accessible*. Cela veut dire qu'elle doit être compréhensible et qu'il doit être possible d'en prendre connaissance dans un temps raisonnable.

Une pleine transparence pouvant aller à l'encontre de la **protection de la propriété intellectuelle** des entreprises, la résolution de cet enjeu passe par un exercice de conciliation des intérêts des individus et de la société avec ceux des entreprises.

De plus, la CEST-Jeunesse s'est demandé si la transparence devait aussi s'appliquer aux individus. Ont-ils le devoir de ne pas tromper autrui au sujet de leur identité? Ont-ils droit à l'anonymat sur Internet? Ce questionnement a donc amené la CEST-Jeunesse sur le terrain de la vie privée et de la possibilité de celle-ci sur Internet.



2.4. Respect de la vie privée

Les questions de respect de la vie privée se rapportent à l'**autonomie** de la personne¹⁴. Elles concernent le droit de regard et de contrôle qu'a l'individu sur l'acquisition, par un tiers, d'informations de nature privée, mais aussi sur les fins en vue desquelles ces informations peuvent être utilisées et sur l'étendue du partage qui peut en être fait. Le respect de la vie privée repose également sur le discernement requis de la part de la personne ou de l'organisation qui collecte les données quant à ce qui constitue une information pertinente au regard des usages prévus, et pour lesquels le consentement de la personne identifiée par cette information est obtenu.

Les attentes en matière de vie privée sont bousculées par les pratiques et les modèles d'affaires en vigueur sur le Web, lesquels misent sur la collecte et la valorisation des données. D'emblée, la CEST-Jeunesse fait le constat que la vie privée est, la plupart du temps, un concept illusoire sur Internet. Dans les faits, des données très variées sont collectées sur les individus, avec souvent, comme seule contrepartie, un consentement obtenu sans que ne soient réellement lues et comprises les politiques de confidentialité et les conditions d'utilisation. Cette situation entraîne, pour l'État principalement, un devoir d'éducation envers les citoyennes et les citoyens pour les aider à comprendre les limites actuelles de la vie privée sur Internet.

Néanmoins, dans le contexte numérique, la notion de consentement perd beaucoup de son utilité, en ce qu'elle ne semble plus en mesure de protéger adéquatement l'individu. Il est illusoire de croire qu'une personne qui utilise des services sur Internet consent réellement, en toute connaissance de cause, aux conditions d'utilisation des plateformes. Ainsi, lorsqu'il est réduit à la question du consentement, le respect de la vie privée ne tient pas suffisamment compte de l'asymétrie de pouvoir entre les acteurs impliqués, de la valeur des données ou de la distribution des bénéfices issus de l'utilisation des données, ainsi que des répercussions de possibles violations de confidentialité. Compte tenu du caractère sensible et du volume très massif des données qui sont collectées à propos d'une personne par une foule d'acteurs en ligne, les risques liés à une fuite ou à un piratage sont énormes. L'État a, là encore, un rôle à jouer pour assurer un meilleur équilibre entre les intérêts du public et ceux des entreprises.

¹⁴ Voir les travaux de la Commission portant sur les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé (2014) et dans celui de la ville intelligente (2017).

Dans l'univers numérique, la discussion sur la vie privée ouvre sur au moins deux autres thèmes : l'**anonymat** et le **droit à l'oubli**. Ce sont là deux outils de contrôle dont peut disposer l'individu sur ses informations personnelles, ou sur les informations sensibles ou préjudiciables qui le concernent et qui circulent sur Internet. Dans cette optique, la CEST-Jeunesse s'est montrée favorable à ce que ces outils soient disponibles pour les citoyennes et les citoyens. Cela n'est pas sans soulever certains enjeux. L'anonymat peut être utilisé pour commettre des actes répréhensibles en toute impunité (**responsabilité**), et certaines situations requièrent que l'individu s'identifie. Le droit à l'oubli se heurte au **droit du public à l'information** et à des considérations de **sécurité** : doit-on avoir la possibilité de cacher une information sur son passé alors que cette information serait utile à autrui pour moduler le niveau de confiance qu'il nous accorde, ou pour se prémunir contre certaines menaces? Dans les principes et dans les recommandations qu'elle formule, la CEST-Jeunesse tente de trouver un équilibre pour redonner à l'individu le contrôle sur ses informations personnelles et sur son identité, sans nuire à la sécurité ou au droit à l'information.

Le « droit à l'oubli » : effacement et déréférencement

L'une des conséquences importantes de l'avènement des nouvelles technologies de l'information sur la protection de la réputation et le respect de la vie privée est la facilité de recherche et d'accès ainsi que la permanence des renseignements personnels se retrouvant sur Internet. Cette réalité peut avoir des effets importants sur la réputation en ligne, surtout dans le cas de renseignements concernant des mineurs. [...]

C'est à cette problématique que l'on doit l'apparition du concept de « droit à l'oubli », qui s'est surtout développé en Europe, et qui s'entend des mesures qui peuvent être prises afin d'éviter que certains renseignements potentiellement préjudiciables concernant la réputation d'un individu hantent ce dernier pour une période indéfinie. Bien qu'il s'agisse d'un terme populaire, l'expression « droit à l'oubli » est imprécise et renvoie généralement à l'une ou l'autre des deux notions suivantes :

- Le droit à l'effacement, c'est-à-dire le droit au retrait d'informations sur un site Internet;
- Le droit au déréférencement (que certains témoins ont appelé « désindexation » ou « délistage »), c'est-à-dire le droit au retrait de la page Web contenant l'information des résultats de recherche de moteurs de recherche comme Google.

Tiré de : Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (2018). *Vers la protection de la vie privée dès la conception*, Chambre des communes du Canada, p. 42-43 [\[En ligne\]](#).

2.5. Justice et accessibilité

L'enjeu de justice sociale le plus souvent cité en ce qui a trait au numérique est celui de la fracture numérique. Cette dernière peut être définie comme « une inégalité face aux possibilités d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les technologies de l'information et de la communication »¹⁵.

15 Michel Élie, « Le fossé numérique, l'internet facteur de nouvelles inégalités? », *Problèmes politiques et sociaux* (n° 861), 2001, p. 33-38.

Cette fracture est double. Elle se creuse, d'une part, entre les individus qui ont accès aux technologies et ceux qui n'y ont pas accès. D'autre part, elle marque un écart entre les individus qui ont les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser les technologies numériques à leur plein potentiel, et ceux qui ne les ont pas¹⁶.

Notre monde étant de plus en plus connecté, ces inégalités ont des répercussions importantes sur les individus. Si l'Internet est vu comme un espace public, un vecteur citoyen d'informations et un lieu d'exercice de la citoyenneté, alors une personne qui n'a pas accès au réseau ou qui n'a pas les ressources, ou les compétences, pour y évoluer de manière autonome se trouve en quelque sorte dépouillée d'une part de sa citoyenneté et exclue de certains lieux de participation à la vie démocratique. **L'inclusion numérique** devient un impératif, voire un droit que pourrait garantir l'État.

Pour être effective, l'inclusion numérique doit s'attaquer aux causes des inégalités qui engendrent la fracture numérique et qui nuisent à l'utilisation des technologies numériques de manière autonome. Les inégalités en matière d'accès à Internet ou en matière de compétences pour utiliser le numérique sont influencées par divers facteurs¹⁷, comme le lieu de résidence, l'âge, le statut socio-économique, le niveau de scolarité et le fait d'être en situation de handicap cognitif (par exemple, pour les personnes présentant une déficience intellectuelle) ou physique (par exemple, pour les personnes présentant une déficience visuelle).

Dans ce contexte, la CEST-Jeunesse propose d'aborder la question de la fracture numérique et des solutions à y apporter par le prisme de la notion de « capacité »¹⁸. Elle reprend à son compte cette idée, énoncée par la Commission dans son avis de 2017 sur la ville intelligente, comme quoi il n'est pas suffisant d'avoir accès à du matériel informatique pour être considéré comme « branché ». Pour tirer parti du numérique, il importe d'avoir une bonne connaissance des différents usages des technologies, en plus de bien maîtriser certains codes de la culture numérique, de pouvoir discerner en ligne l'information crédible de celle qui ne l'est pas, d'être en mesure de se prémunir contre certaines formes simples d'atteinte à la vie privée, par exemple en sachant ce qu'est un témoin (*cookie*) ou un cache, etc. Sans exiger que les cybercitoyennes et cybercitoyens soient des spécialistes du numérique, il importe néanmoins que ceux-ci aient le plus possible les capacités de s'orienter dans l'univers numérique, et de participer activement et de manière pertinente à la portion de la vie démocratique qui se déroule sur Internet.

La notion de « capacité »

La notion de capacité provient des travaux de l'économiste Amartya Sen¹⁹ et de la philosophe Martha Nussbaum²⁰. Elle met l'accent sur ce que les individus sont réellement capables de faire, plutôt que sur la simple existence de droits ou sur la disponibilité de ressources. Cette approche souligne donc qu'en plus d'un accès au matériel informatique, par exemple, l'individu doit aussi disposer de compétences spécifiques et se trouver dans des conditions propices à leur mise en œuvre. C'est seulement lorsque tout cela est réuni que l'individu peut réellement tirer avantage des ressources auxquelles il a accès. Cela réfère, plus simplement, aux capacités que possède un individu pour faire des choses, de par son éducation, ses connaissances, son accès à des ressources, son environnement, etc.

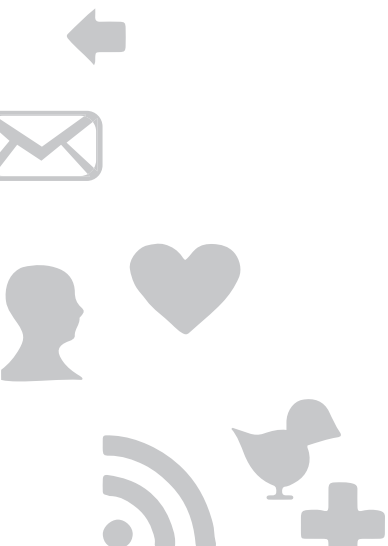
16 Sur cette question, voir aussi l'avis de la CEST-Jeunesse 2015 sur les TIC en éducation et celui de la CEST sur la ville intelligente (2017).

17 Ellen Helsper et Rebecca Eynon, « Digital natives: where is the evidence? », *British educational research journal*, pages 1-18 [En ligne].

18 Voir l'encadré.

19 Bénicourt, Emmanuelle, « Amartya Sen : un bilan critique », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 2007/1 (n° 52), p. 57-81 [En ligne].

20 Nussbaum, Martha C., « Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste? », Paris, Flammarion, coll. Climats, 2012, 300 p. [En ligne].



3. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

3. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Il convient parfois, dans la délibération éthique, de hiérarchiser les enjeux retenus en donnant certains d'entre eux comme incontournables et d'autres comme un peu plus accessoires. Dans le cas qui nous occupe ici, les membres de la CEST-Jeunesse sont venus à la conclusion qu'une hiérarchisation induirait un morcellement des préoccupations qui irait à l'encontre d'une vision globale du sujet, pourtant souhaitable. Ainsi, les enjeux retenus dans cet avis sont interdépendants, solidaires et d'égale importance.

3.1. Prévenir et sensibiliser

Le Web, en augmentant la vitesse de propagation, la visibilité et la facilité de partage de l'information, agit comme amplificateur. Cette particularité impose des responsabilités de la part de tous ceux et celles qui utilisent Internet quant à leur activité sur le Web. Ainsi, une sensibilisation particulière devrait être faite auprès de la population. La responsabilité de cette sensibilisation revient, selon les membres de la CEST-Jeunesse, au gouvernement, car c'est lui qui a le devoir et le pouvoir de mettre en place diverses mesures préventives.



La CEST-Jeunesse recommande :

Recommandation 1

Par l'élaboration de campagnes publicitaires, le financement d'organismes communautaires et l'élaboration d'un programme scolaire, et dans une approche préventive visant à développer le discernement et le jugement critique,

Le gouvernement doit sensibiliser et informer les citoyennes et citoyens

- quant aux dangers des fausses nouvelles;
- des conséquences de leurs actions effectuées sur le Web.

3.2. Développer les capacités numériques*

Les inégalités en matière d'accès au numérique et de compétences pour l'utiliser de manière à en bénéficier – ce qu'on appelle la fracture numérique – soulèvent d'emblée un enjeu. De plus, certains comportements problématiques découlant de l'utilisation du numérique semblent liés à cette fracture. Les membres de la CEST-Jeunesse considèrent qu'une plus grande compétence numérique permettrait aux citoyennes et citoyens d'être moins vulnérables, parce que mieux outillés pour comprendre les enjeux (vie privée, transparence, etc.) liés à l'utilisation de l'Internet. Parallèlement, cette plus grande compétence permettrait d'atténuer des inégalités posant elles-mêmes problème.



La CEST-Jeunesse recommande :

Recommandation 2

Que le gouvernement assume sa responsabilité constitutionnelle en matière d'éducation, en assurant

- la mise en œuvre des moyens pour accroître les capacités numériques* de la population;
- l'accessibilité à l'espace public numérique.



La CEST-Jeunesse recommande :

Recommandation 3

Que nous, les cybercitoyennes et cybercitoyens, reconnaissons avoir la responsabilité d'adopter un bon comportement en ligne et de favoriser ainsi le bien de la communauté virtuelle;

Que les parents et tuteurs légaux reconnaissent avoir la responsabilité d'inculquer un bon comportement en ligne à leurs enfants (exercer un jugement critique ainsi que des notions de civisme dans l'espace numérique [cybercivisme*]);

Que les cybercitoyennes et cybercitoyens avertis reconnaissent avoir la responsabilité civique de faire la promotion du civisme dans l'espace numérique (jugement critique et cybercivisme*).

Qu'est-ce que le « cybercivisme » ?

Le cybercivisme consiste à adopter sur le Web les mêmes comportements de civilité et de civisme qui sont attendus dans le monde « réel ». La civilité est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société. Le civisme consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société²¹. Ainsi, le cybercivisme implique que les cybercitoyennes et cybercitoyens respectent les codes du vivre-ensemble et les règles sociales établies en les appliquant dans leurs activités, leurs paroles et leurs interactions sur Internet.

3.3. Protéger les données et l'autonomie des cybercitoyennes et cybercitoyens

Les membres de la CEST-Jeunesse sont d'avis que toutes les personnes devraient avoir la possibilité d'accéder à des informations intelligibles concernant le traitement, le stockage, l'utilisation et la diffusion de leurs données.

Les formulaires listant les conditions d'utilisation des applications Web et des logiciels sont non seulement extrêmement longs, mais ils sont également rédigés dans un langage hermétique pour la majorité des personnes qui utilisent ces logiciels et applications. Ces personnes s'engagent donc, en les signant, à se soumettre à des dispositions dont ils ne mesurent pas toujours les implications. C'est pourquoi les membres de la CEST-Jeunesse estiment qu'il est du devoir du gouvernement d'agir face aux entreprises numériques.

²¹ Voir la page *Quelles sont les valeurs associées à la citoyenneté* sur le site [Vie publique.fr](http://viepublique.fr) de la République française [En ligne].



La CEST-Jeunesse recommande :

Recommandation 4

Le gouvernement devrait forcer les entreprises numériques à

- fournir une version vulgarisée et synthétisée de leurs conditions d'utilisation afin qu'elles soient réellement accessibles pour permettre un consentement libre, continu et éclairé;
- mettre en place des outils de vulgarisation pour permettre à la population une utilisation prudente de tous leurs produits;
- protéger les cybercitoyennes et cybercitoyens en modifiant les clauses abusives des contrats d'utilisation;
- reconnaître la propriété intellectuelle des informations générées par les individus.

Il est extrêmement difficile de retirer l'information une fois qu'elle est mise en ligne, et la divulgation d'informations trompeuses ou intimes peut gravement nuire à la réputation d'une personne ou d'une organisation. Pour ces raisons, les membres de la CEST-Jeunesse estiment essentiel de protéger la vie privée, autant en permettant à chaque personne de choisir les informations qu'elles partagent qu'en ayant la possibilité de retirer celles qui sont publiées, dans la mesure où il n'y a pas entrave à la justice ou à la sécurité publique.



La CEST-Jeunesse recommande :

Recommandation 5

Dans le respect d'un équilibre entre le droit du public à l'information et à la protection des victimes, que le gouvernement

- développe une politique de droit à l'oubli permettant l'évaluation des événements au cas par cas, pour protéger la vie privée, à la lumière des décisions de la Cour européenne de justice²²;
- permette aux personnes utilisant une application de se retirer sans pénalité de la collecte d'informations qui ne sont pas essentielles et directement en lien avec la fonction de l'application.

²² Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique a déposé en février 2018 un rapport intitulé *Vers la protection de la vie privée dès la conception : examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, dans lequel il recommande : « Que le gouvernement du Canada envisage la mise en place, dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, d'un encadrement du droit à l'effacement inspiré du modèle mis en place dans l'Union européenne qui, au minimum, inclurait un droit des jeunes d'obtenir l'effacement de renseignements qu'ils ont mis en ligne, que ce soit par eux-mêmes ou par le biais d'une organisation. » (Recommandation 11 sur le droit à l'effacement, p. 49) ; « Que le gouvernement du Canada envisage la mise en place, dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, d'un encadrement du droit au déréférencement et que ce droit soit explicitement reconnu à l'égard des renseignements personnels mis en ligne par un individu alors qu'il était mineur. » (Recommandation 12 sur le déréférencement, p. 55)

3.4. Favoriser le logiciel libre et ouvert dans un souci de transparence et d'autonomisation*

Le caractère invisible d'une bonne part du monde numérique soulève des enjeux éthiques en termes de légitimité, de confiance envers les gestionnaires des réseaux et les créateurs de logiciels, d'asymétrie de pouvoir entre les acteurs et, enfin, d'autonomie des personnes. Pour la CEST-Jeunesse, un plus grand recours à des logiciels libres et ouverts est une manière de contrer cette opacité et de remettre dans les mains des individus l'information nécessaire pour, d'une part, comprendre l'univers numérique dans lequel ils évoluent et, d'autre part, exercer un certain contrôle sur les déterminants technologiques de leur environnement numérique.

La CEST-Jeunesse considère essentiel de rappeler au gouvernement l'engagement pris en 2013 lors de la création du Centre d'Expertise en Logiciel Libre, soit, « d'accompagner les organismes publics dans le développement de solutions basées sur des logiciels libres »²³.



La CEST-Jeunesse recommande :

Recommandation 6

Que le gouvernement encourage l'utilisation des logiciels libres et ouverts dans les écoles et dans la fonction publique, plutôt que les logiciels propriétaires.

Par ce positionnement, la CEST-Jeunesse 2018 s'inscrit dans le sillage de son édition 2015, qui recommandait que le ministère de l'Éducation « encourage l'implantation dans les établissements scolaires de logiciels libres, particulièrement ceux qui ont une communauté de conception forte existant depuis plusieurs années et qui en assure le soutien »²⁴. La CEST-Jeunesse 2018 étend néanmoins sa recommandation à l'ensemble des institutions publiques et non uniquement aux écoles québécoises.

Les logiciels « libres et ouverts »

Les logiciels libres sont des logiciels qui permettent à l'utilisateur²⁵

- d'accéder au code source;
- d'étudier et d'adapter le fonctionnement du programme;
- d'en faire des copies;
- d'améliorer le programme et de partager ses améliorations avec la communauté des utilisateurs.

23 Secrétariat du conseil du trésor, mars 2013, document accessible le 23 mars 2018 [En ligne].

24 CEST-Jeunesse (2015), *L'éthique et les TIC à l'école : un regard posé par des jeunes*, gouvernement du Québec, p. 18, recommandation 5.

25 Midy, Manon, « Logiciels libres vs Logiciels ouverts, sachez faire la différence! », Journal du Net, décembre 2012 [En ligne].

Quant au logiciel ouvert, il doit remplir les 10 conditions suivantes²⁶ :

- La redistribution doit être libre;
- Le programme doit être distribué avec le code source, sinon il doit y avoir un moyen très médiatisé pour l'obtenir sans frais;
- La licence doit autoriser les modifications et les œuvres dérivées, et doit permettre la distribution de celles-ci sous les mêmes termes que la licence du logiciel original;
- Pour maintenir l'intégrité du code source de l'auteur, la licence peut exiger que les œuvres dérivées portent un nom ou un numéro de version différents de ceux du logiciel original;
- La licence ne doit discriminer aucune personne ou groupe de personnes;
- La licence ne doit pas défendre d'utiliser le programme dans un domaine d'activité donné;
- Les droits attachés au programme doivent s'appliquer à tous ceux à qui il est redistribué, sans l'obligation pour ces parties d'obtenir une licence supplémentaire;
- La licence ne doit pas être spécifique à un produit;
- La licence ne doit pas imposer des restrictions sur d'autres logiciels distribués avec le logiciel sous licence. Par exemple, la licence ne doit pas exiger que tous les autres programmes distribués sur le même support doivent être des logiciels open source;
- La licence doit être technologiquement neutre.

3.5. Se donner des moyens de mieux séparer le pouvoir économique du pouvoir politique

La CEST-Jeunesse est d'avis que le monde numérique, en tant qu'espace public, doit demeurer un espace ouvert où la participation citoyenne peut se faire, le plus possible, à l'abri de l'influence induite d'intérêts économiques et privés.

Or les influenceurs, visibles ou non, exercent un pouvoir certain sur la construction de l'opinion publique et sur les décisions des citoyennes et des citoyens. Ainsi, l'argent et la notoriété ont aussi sur le Web un poids énorme qui doit être pris en compte et être contrôlé. Pour la CEST-Jeunesse, il n'est plus suffisant de limiter les contributions financières directes aux partis politiques pour garantir cette saine distance entre les pouvoirs économiques et le pouvoir politique. Il revient au gouvernement de définir et mettre en œuvre les moyens d'affronter les nouvelles manières de favoriser (ou discréditer) un candidat ou une option politique à l'aide des outils numériques.



La CEST-Jeunesse recommande :

Recommandation 7

Que le gouvernement évalue les moyens de limiter l'influence induite qu'un individu ou qu'une organisation peut avoir dans la sphère publique numérique, à l'image de la Loi sur le financement des partis politiques, pour séparer le pouvoir économique du pouvoir politique.

²⁶ Guilloux, Michael, « Logiciel libre et open source : les deux concepts sont parfois utilisés de manière interchangeable. Mais quelle est la différence? », Développez.com, juillet 2015 [En ligne].

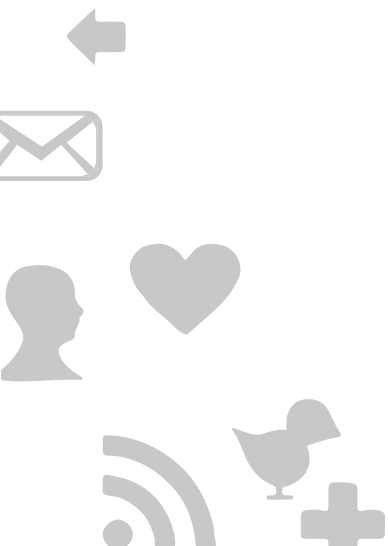
Enfin, les membres de la CEST-Jeunesse considèrent que le gouvernement a la responsabilité de limiter le pouvoir des compagnies numériques, en posant des conditions à leur établissement sur un territoire donné, afin de protéger la population.



La CEST-Jeunesse recommande :

Recommandation 8

Que le gouvernement privilégie les intérêts des cybercitoyennes et des cybercitoyens face à ceux des compagnies numériques. Les compagnies numériques, si elles veulent bénéficier d'une présence sur un territoire donné, devraient se soumettre aux lois émises et appliquées par le gouvernement dans le but d'assurer le bien-être de la population.





CONCLUSION

CONCLUSION

Le Web est un lieu où le droit de parole prend une résonnance particulière, étant donné la rapidité des échanges et la portée des publications. Complètement intégrée à notre mode de vie actuel, l'utilisation d'Internet devient incontournable dans les rapports sociaux comme source d'informations, comme vecteur d'opinion, comme outil de travail ou de transactions commerciales, etc. Tout le monde est concerné : aujourd'hui, le bien commun et la qualité du vivre-ensemble dépendent beaucoup de ce qui se passe en ligne. C'est dans cette perspective que s'est déroulée la CEST-Jeunesse 2018, portant sur les enjeux soulevés par la complexité de ces rapports sociaux numériques et des particularités de la cybercitoyenneté.

Les membres de la CEST-Jeunesse ont considéré que les enjeux soulevés par la cybercitoyenneté sont d'importance égale; qu'ils sont intimement imbriqués les uns dans les autres, ce qui se traduit dans les recommandations, lesquelles touchent souvent deux, voire trois enjeux en même temps.

Les recommandations 2 et 3, par exemple, touchent à la fois les enjeux de qualité de l'information, de justice et d'accessibilité. Elles soulignent le fait que l'information doit non seulement se rendre aux personnes utilisatrices, mais que celles-ci doivent posséder les compétences pour les comprendre. Ces recommandations impliquent également, pour les entreprises du numérique, le devoir de rendre l'information intelligible aux personnes utilisatrices.

De la même manière, les recommandations 4 et 5 visent, à des degrés divers et selon certaines modalités, la transparence, le respect de la vie privée, la justice et l'accessibilité. Elles font ressortir la nécessité, pour l'individu, de comprendre ce à quoi il s'engage lorsqu'il donne son accord à des conditions d'utilisation. Elles proposent que chacun ait un droit de regard et de modification sur l'information se rapportant à lui, que celle-ci soit visible par tous sur le Web ou seulement par les entreprises avec lesquelles il entre en relation. Les individus devraient aussi avoir la possibilité de se soustraire à la collecte de leurs données.

Consciente que certaines recommandations sont audacieuses et risquent d'entraîner une levée de boucliers de la part des entreprises dont le modèle d'affaires est de collecter, traiter et « marchander » les données des personnes utilisant leurs produits, la CEST-Jeunesse a voulu aller au bout de ses ambitions en interpellant directement le gouvernement du Québec. Elle l'enjoint à poser des actions concrètes. Elle n'est cependant pas naïve et comprend très bien que l'emprise d'un gouvernement a ses limites dans le monde numérique, où les notions de territoire sont quasi inexistantes. C'est pourquoi un accent est mis sur la transmission de connaissances qui devraient permettre une reprise de pouvoir par les cybercitoyennes et les cybercitoyens.

La CEST-Jeunesse considère en effet qu'il est du devoir du gouvernement de sensibiliser, d'éduquer et de protéger la population en général, et les personnes utilisatrices du numérique en particulier. Elle est convaincue que c'est par cette voie que les cybercitoyennes et les cybercitoyens pourront prendre le contrôle de leur environnement informatique, acquérir de nouvelles connaissances, et agir en faveur d'un vivre-ensemble harmonieux et de la constitution d'un espace public numérique propice à l'expression du cybercivisme.

Évidemment, il reste beaucoup à faire et la rapidité de la transformation du rôle de l'utilisateur du Web en général, et des cybercitoyennes et cybercitoyens en particulier, soulèvera certainement de nouveaux enjeux dans l'avenir. Mais ce premier regard aura permis de comprendre un peu mieux la position des jeunes sur le numérique et d'apprécier la force de leur analyse sur des enjeux qu'on aurait pu croire hors de leur portée. Les jeunes sont au contraire très conscients des nombreux avantages du Web, mais également de ses pièges et dangers. Faisons confiance à leur regard et à leur perspective : ils sont bien placés pour comprendre les liens entre le réel et le numérique, et sont prêts à s'impliquer.

MÉDIAGRAPHIE²⁷

AUDARD, C. (1996). « Le citoyen », dans Canto-Sperber, M. (dir.) *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, Presses universitaires de France, p. 266-270.

BÉNICOURT, E., (2007). « Amartya Sen : un bilan critique », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, n° 52, p. 57-81 [En ligne].

COMITÉ PERMANENT DE L'ACCÈS À L'INFORMATION, DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ÉTHIQUE (2018). *Vers la protection de la vie privée dès la conception*, Chambre des communes du Canada [En ligne].

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2018). *Cambridge Analytica : la citoyenneté numérique et la démocratie mises à l'épreuve*, Éthique hebdo du 23 mars 2018 [En ligne].

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2017). *La ville intelligente au service du bien commun : lignes directrices pour allier l'éthique au numérique dans les municipalités au Québec*, gouvernement du Québec [En ligne].

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2017). *La neutralité d'Internet remise en question*, Éthique hebdo du 10 février 2017 [En ligne].

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2015). *L'éthique et les TIC à l'école : un regard posé par des jeunes*, Avis de la CEST-Jeunesse, gouvernement du Québec [En ligne].

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2014). *La télésanté clinique au Québec : un regard éthique*, gouvernement du Québec [En ligne].

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE (2013). « Éthique », section du site Web de la CEST [En ligne].

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE (2013). « Quelles sont les valeurs associées à la citoyenneté », sur le site *Vie publique.fr*, République française [En ligne].

ÉLIE, M. (2001) « Le fossé numérique, l'internet facteur de nouvelles inégalités? », *Problèmes politiques et sociaux* (n° 861), p. 33-38.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2017). Stratégie numérique du Québec [En ligne].

GUILLOUX, M. (2015). « Logiciel libre et open source : les deux concepts sont parfois utilisés de manière interchangeable. Mais quelle est la différence? », sur le site *Développez.com* [En ligne].

HABERMAS, J. (1988). *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

HELSPER, E. ET R. EYNON (2009). « Digital natives: where is the evidence? », *British educational research journal*, p. 1-18 [En ligne].

LAMPRON, L.-P. (2018). « La démocratie tribunaire d'une information de qualité », *Contact, revue des diplômés de l'Université Laval* [blogue] [En ligne].

MIDY, M. (2012) « Logiciels libres vs Logiciels ouverts, sachez faire la différence! », *Journal du Net*, décembre 2012 [Blogue] [En ligne].

NUSSBAUM, M. C. (2012) « Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste? », Paris, Flammarion, 300 p. [En ligne].

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (2013). *Le logiciel libre est une option incontournable pour le gouvernement du Québec*, Communiqué du 18 mars 2013, gouvernement du Québec [En ligne].

27 Sauf mention particulière, toutes les pages Internet ici répertoriées étaient accessibles le 29 mars 2018.

GLOSSAIRE

Autonomisation

Traduction du terme anglais « *empowerment* » : « Processus par lequel une personne, ou un groupe social, acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement, d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement. »

(OQLF, 2003. *Grand dictionnaire terminologique*.)

Bulle informationnelle

Une « bulle informationnelle », « bulle d'information numérique » ou « bulle de filtre » est la situation dans laquelle se trouve une personne dont l'environnement numérique ne lui présente que certaines informations filtrées, généralement sur la base de ses préférences inférées à partir de son comportement en ligne et de ses interactions avec les autres utilisateurs. Ce phénomène renforce les convictions et les biais des utilisateurs en ne les exposant pas à ce qui diffère de leurs orientations idéologiques. Il est intimement lié à celui des chambres d'écho*.

Capabilité numérique

Capacités que possède un individu pour accéder et contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux numériques, de par son éducation, ses connaissances, les ressources dont il dispose, son environnement, etc. En plus d'un accès au matériel informatique, l'individu doit aussi disposer de compétences spécifiques et se trouver dans des conditions propices à leur mise en œuvre. C'est seulement lorsque tout cela est réuni qu'il peut réellement tirer avantage des ressources auxquelles il a accès.

Chambre d'écho (numérique)

Par analogie avec une chambre d'écho acoustique, dans laquelle un auditeur entend et réentend les mêmes sons réverbérés sur les parois, une chambre d'écho numérique désigne de manière générale le phénomène où un utilisateur voit et revoit constamment le même contenu ou le même type de contenu. Par exemple, une nouvelle qui est relayée par une personne sur un réseau social, et ensuite relayée encore par ses relations sur ce réseau, et par différentes sources, ces dernières étant relayées à nouveau, etc., se trouve à prendre une place démesurée dans ce cercle de personnes en relations. L'« écho » de cette nouvelle renforce l'impression de crédibilité et d'importance de la nouvelle, jusqu'à éclipser les autres contenus.

Cybercivisme

Néologisme proposé par la CEST-Jeunesse pour référer à l'adoption, sur le Web, des mêmes comportements de civilité et de civisme qui sont attendus dans le monde « réel ». La civilité est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société. Le civisme consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société.²⁸ Ainsi, le cybercivisme implique que les cybercitoyennes et les cybercitoyens respectent les codes du vivre-ensemble et les règles sociales établies en les appliquant dans leurs activités, leurs paroles et leurs interactions sur Internet.

²⁸ Voir la page *Quelles sont les valeurs associées à la citoyenneté* sur le site *Vie publique.fr* de la République française [En ligne].

Cyberdémocratie

« Démocratie basée sur l'utilisation des ressources interactives d'Internet, mises au service du processus politique et des relations avec les citoyens, dans le but de favoriser une participation directe et plus active de ceux-ci à la vie publique et au processus décisionnel. »

(OQLF, 2005. Grand dictionnaire terminologique.)

Fausse nouvelle

« Publication qui imite la structure d'un article de presse, qui comprend à la fois des renseignements véridiques et des renseignements erronés. »

(OQLF, 2017. Grand dictionnaire terminologique.)

Surinformation

Terme issu originellement du vocabulaire de la comptabilité, il s'applique aussi au monde numérique :
« État résultant d'une information jugée trop abondante par rapport aux besoins ou aux capacités d'assimilation des utilisateurs. »

*(Institut canadien des comptables agréés, 2006, cité dans :
OQLF, 2013, Grand dictionnaire terminologique.)*

Troll

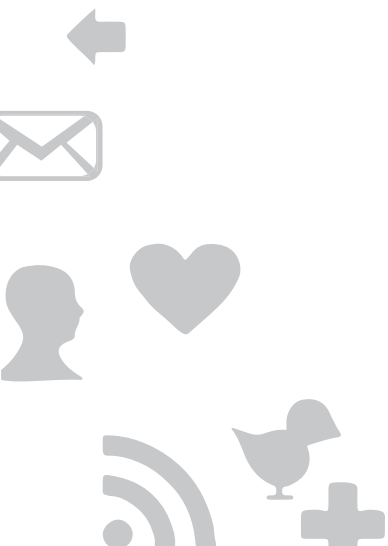
« Personne qui publie sans relâche des messages volontairement provocants sur Internet dans le but de soulever des polémiques et de rompre l'équilibre d'une communauté donnée. »

(OQLF, 2013. Grand dictionnaire terminologique.)

Web profond

Traduction des expressions anglaises « *deep Web* » ou « *dark Web* » : « Partie du Web correspondant à l'ensemble des documents Web qui ne sont pas indexés par les outils de recherche traditionnels. »

(OQLF, 2017. Grand dictionnaire terminologique.)





ANNEXES

ANNEXE 1. PROJET DE CHARTE DE LA CITOYENNETÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

La CEST-Jeunesse 2018 propose à la discussion publique un projet de *Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique*. Ce projet vise à systématiser, sous la forme de principes, les grandes orientations privilégiées par la CEST-Jeunesse en réponse aux enjeux éthiques en lien avec la cybercitoyenneté qu'elle juge les plus importants. Consciente qu'elle ne peut se poser en représentante de l'ensemble des parties prenantes, la CEST-Jeunesse espère que son projet de *Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique* suscitera réactions et discussions, et que cette démarche pourra mener à la formulation de principes qui feront consensus au sein de la société québécoise.

Le projet de charte est présenté à la page suivante.



Proposition de CHARTRE DE LA CITOYENNETÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

CEST-Jeunesse 2018

Liberté d'expression et qualité de l'information

- 1- La liberté d'expression des uns sur Internet ne devrait jamais porter atteinte à l'intégrité physique et morale des autres, contribuant de ce fait à préserver la sécurité publique et la sécurité des personnes, ainsi que la vie privée. Ainsi, nul ne devrait utiliser la liberté d'expression sur Internet dans le but de tromper, d'induire en erreur ou de manipuler les autres utilisateurs d'Internet.
- 2- Le contenu informatif destiné à un grand public se doit d'être rigoureux, vrai et pertinent tant que ces obligations n'entravent pas indûment la liberté d'expression, afin de permettre le développement d'un jugement critique et objectif.

Responsabilité individuelle et sociale des acteurs du numérique

- 3- Tous les utilisateurs d'Internet ont la responsabilité de leurs activités sur le réseau; cette responsabilité devrait varier en fonction du statut socio-économique, des capacités, des ressources, de l'âge et du pouvoir d'influence de chaque acteur.
- 4- Les gouvernements, les entreprises, les écoles et les parents ont une responsabilité en matière d'éducation, de sensibilisation et d'autonomisation pour améliorer le vivre-ensemble sur Internet, dans un souci de cohérence et en fonction des valeurs de notre société.

Transparence

- 5- Tous les utilisateurs devraient être en mesure d'accéder à des informations intelligibles concernant le traitement, la diffusion et le stockage de leurs données.

Vie privée

- 6- Chaque utilisateur doit être averti et conscient de la fragilité actuelle de la vie privée sur Internet.
- 7- La vie privée des cybercitoyennes et des cybercitoyens devrait être respectée dans la mesure où cela ne fait entrave ni à la justice ni à la sécurité publique.
- 8- Outre pour les services qui requièrent légalement l'identification de la personne, il en revient à celle-ci de déterminer quelle information identificatoire elle accepte de divulguer; sinon, elle peut choisir l'anonymat et se prévaloir du droit à l'oubli dans les limites d'un encadrement prévu à cet effet.

Justice

- 9- L'accès équitable aux capacités numériques (capacités réelles d'utiliser le matériel informatique et les réseaux à partir de ressources, de connaissances et de compétences numériques) doit être garanti pour favoriser l'inclusion.

Commission
de l'éthique
en science
et en technologie

Québec

En partenariat avec



www.ethique.gouv.qc.ca

www.facebook.com/ethique.gouv.qc.ca



ethique@ethique.gouv.qc.ca

ANNEXE 2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ CEST-JEUNESSE 2018

La Commission-Jeunesse (CEST-Jeunesse) de la Commission de l'éthique en science et en technologie (Commission) est une activité destinée aux étudiants de niveau collégial. Elle se tient tous les deux ans. Elle est constituée d'une quinzaine d'étudiantes et étudiants, provenant de diverses régions du Québec, qui sont sensibilisés à l'éthique par l'analyse d'un thème choisi par la Commission et qui préparent ensuite un avis sur la question. Cet avis est entériné et publié par la Commission.

Dans les années passées, la CEST-Jeunesse s'est penchée sur le plagiat électronique (2005), le neuromarketing et la publicité (2007), la cyberintimidation (2009), l'éthique en sport (2011), les soins de santé personnalisés (2013) et l'utilisation des technologies de l'information et des communications en éducation (TICE) (2015). Les avis et les outils de sensibilisation découlant de ces éditions sont disponibles sur le site de la Commission (www.ethique.gouv.qc.ca).

La CEST-Jeunesse 2018 s'est réunie du 8 au 11 janvier. Le travail préparatoire aux journées de délibération s'est réalisé dans les cégeps participants sous la supervision d'enseignantes et d'enseignants lors de la session d'automne 2017. Deux enseignantes et un enseignant ayant déjà une expérience de la CEST-Jeunesse avaient été ciblés pour réaliser, cette année, la première édition offerte uniquement en formule parascolaire. Cette formule permet à toute étudiante ou tout étudiant intéressé, dans un cégep participant, de s'inscrire à l'activité, et non plus uniquement aux étudiantes et étudiants qui suivent le cours de philosophie *Éthique et politique* à la session visée. Compte tenu du succès de cette formule, nous procéderons dans les années à venir au recrutement dans au moins 5 cégeps différents et répartis sur le territoire québécois.

Les visées pédagogiques

- S'approprier un thème donné afin d'en déterminer les enjeux éthiques;
- Pratiquer la délibération éthique sur les différentes facettes du thème à l'étude, avec pour objectif la détermination et la hiérarchisation (ou « priorisation ») des valeurs en jeu;
- Savoir formuler des recommandations destinées aux décideurs politiques, institutionnels et aux autres interlocuteurs que le sujet peut concerner.

Les objectifs

La CEST-Jeunesse 2018 a pour mandat de réfléchir aux conditions d'exercice de la citoyenneté dans l'univers numérique et de formuler des recommandations en réponse aux enjeux soulevés. Ces recommandations sont ensuite portées à l'attention de la Commission, qui peut les commenter et, si elle le juge pertinent, les adresser officiellement aux destinataires appropriés. Leur diffusion a pour objectif d'enrichir le débat public en relayant la perspective de jeunes étudiants.

Plus précisément, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Recueillir et transmettre une information claire et juste sur le sujet à l'étude;
- Circonscrire les caractéristiques pertinentes à l'analyse éthique, en déterminant les valeurs en jeu et les conséquences sur les personnes, groupes ou organisations concernés;
- Formuler, à l'attention des décideurs politiques ou institutionnels et des autres interlocuteurs que le sujet peut concerner, des recommandations pour faire face à ces enjeux, soutenues par un argumentaire éthique qui suscite le consensus parmi les membres de la CEST-Jeunesse;
- S'il y a lieu, préparer une Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique;
- Produire un rapport clair, concis et rigoureux fidèle aux conclusions obtenues lors de la séance de travail.

ANNEXE 3. PROGRAMME DES JOURNÉES DE TRAVAIL DE LA CEST-JEUNESSE 2018

LUNDI 8 JANVIER

13 h Accueil des participantes et participants

Mots d'ouverture

- M. Jocelyn Maclure, président de la CEST
- M. Pierre Després, coresponsable du forum Penser la démocratie autrement
- M. Sébastien Goupil, secrétaire général, Commission canadienne pour l'UNESCO
- M^{me} Maria Mourani, représentante du Gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO
- M^{me} Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (par vidéo)

14 h Présentation des participantes et participants

Présentation des experts-conseils

- M. Sehl Mellouli, professeur à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et membre de l'Institut Technologies de l'Information et Société

Présentation de l'animateur

- M. Sacha Calixte, professeur de philosophie au Cégep Limoilou

15 h Première séance de travail – plénière

17 h Fin de la première séance de discussion

18 h Souper de travail

MARDI 9 JANVIER

9 h Séance de travail – plénière

10 h Pause

10 h 15 Séance de travail – plénière

Formation de comités spécifiques pour discuter des enjeux choisis

11 h 45 Synthèse des échanges / questions ou commentaires des observateurs

12 h Dîner

13 h 15 Regroupement en comités

Chaque comité a la responsabilité de développer une réflexion sur son enjeu spécifique et de nommer un ou une porte-parole pour présenter cette réflexion le lendemain matin.

- 14 h Pause
- 14 h 15 Séance de travail – comités
- 17 h Fin de la journée de travail
- 17 h 30 Souper

MERCREDI 10 JANVIER

- 9 h Séances de travail – plénière
- 10 h Pause
- 10 h 10 Séance de travail – plénière
- 11 h 45 Synthèse des échanges / questions ou commentaires des observateurs
- 12 h Dîner
- 13 h 15 Séance de travail – plénière
- 14 h 45 Synthèse des échanges / questions ou commentaires des observateurs
- 15 h Pause
- 15 h 15 Séance de travail – plénière
- 17 h Synthèse des échanges / questions ou commentaires des observateurs
Nomination des deux porte-parole officiels de la CEST-Jeunesse 2018

JEUDI 11 JANVIER – En présence de membres de la Commission

- 9 h Présentation orale des enjeux et des conclusions par les porte-parole officiels de la CEST-Jeunesse
- 10 h Questions ou commentaires des observateurs
- 10 h 15 Pause
- 10 h 30 Présentation du projet de *Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique* par les professionnels de la CEST
- 11 h Questions ou commentaires des observateurs
- 11 h 45 Synthèse finale et mot de remerciement
- 12 h Dîner

CLÔTURE DE LA CEST-JEUNESSE 2018

Avis des Commission-Jeunesse précédentes



Éthique et cybercitoyenneté : un regard posé par des jeunes est un avis qui résulte des travaux de la septième CEST-Jeunesse, une initiative de la Commission de l'éthique en science et en technologie. Les membres de cette édition, des jeunes de niveau collégial, ont développé une réflexion éthique sur la cybercitoyenneté, une notion qui se rapporte aux normes et aux valeurs du vivre-ensemble dans l'univers numérique.

Quelles sont les normes et les valeurs qui devraient guider nos interactions virtuelles ? Comment faire de l'univers numérique un espace démocratique qui valorise la participation et l'expression ? Les visées commerciales des grands joueurs du numérique sont-elles compatibles avec l'idéal de liberté que préconisaient les pionniers de l'Internet ? Comment sensibiliser les individus aux risques ainsi qu'aux possibilités nouvelles qu'offre le numérique pour la démocratie ?

La CEST-Jeunesse formule une série de recommandations ambitieuses en réponses aux enjeux de la liberté d'expression et de la qualité de l'information; de la responsabilité individuelle et sociale des acteurs du numérique; de la transparence; du respect de la vie privée; et de la justice. La CEST-Jeunesse propose aussi à la discussion publique un projet de *Charte de la citoyenneté à l'ère du numérique*, en espérant que cette démarche pourra mener à la formulation de principes qui feront consensus au sein de la société québécoise.

www.ethique.gouv.qc.ca

La mission de la Commission de l'éthique en science et en technologie consiste, d'une part, à informer, sensibiliser, recevoir des opinions, susciter la réflexion et organiser des débats sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie. Elle consiste, d'autre part, à proposer des orientations susceptibles de guider les acteurs dans leur prise de décision.

En partenariat avec

Commission
de l'éthique
en science
et en technologie
Québec

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture
United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

COMMISSION
CANADIENNE
POUR L'UNESCO
CANADIAN
COMMISSION
FOR UNESCO